

Fondation Konrad Adenauer

Bureau Sous-Régional Cotonou · Bénin

Programme pour la Promotion de la Démocratie en
Afrique de l'Ouest (PBWA)

Programme for the Promotion of Democracy in West
Africa



Konrad
-Adenauer-
Stiftung

Coopération Internationale
www.kas-benin.de

Colloque international

**« L'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques »
du 29 mars au 1 avril 2005, Cotonou, Bénin**

Communication 6 :

***Recherche de cohésion entre Forces Armées et Nation : Expérience du Comité
Armée et Démocratie au Niger***

par

Dr. DODO BOUKARI

Président du Comité Armée et Démocratie au Niger

INTRODUCTION

On ne peut aujourd'hui bâtir ou consolider la démocratie en Afrique sans l'adhésion totale des Forces Armées aux principes sacro-saints de la neutralité politique, de loyauté aux institutions démocratiques et de soumission au pouvoir civil.

L'expérience du Niger est unique dans la recherche de la cohésion entre Forces Armées et Nation. Après avoir été cité, au lendemain de la Conférence nationale, comme un des modèles de démocratie réussie en Afrique de l'Ouest (Conférence nationale, élections générales réussies de 1993, cohabitation en 1995), le Niger est subitement retombé dans l'instabilité politique chronique à partir de 1996.

Aujourd'hui, il a de nouveau renoué avec la stabilité politique et institutionnelle et innove en conduisant depuis cinq ans une expérience pilote de formation et d'éducation démocratique de ses Forces Armées et de Sécurité. En effet, sous l'impulsion des plus hautes autorités du pays, le Niger a capitalisé les acquis du Colloque international organisé en Décembre 1999 à Niamey sur le thème « Armée et Démocratie en Afrique : cas du Niger » en mettant en place une Comité National de Suivi des Recommandations qui en étaient issues.

L'honneur que nous fait aujourd'hui la Fondation Konrad Adenauer, que je tiens à remercier ici pour son soutien à nos activités, est de présenter une communication centrée sur cette question.

Mais avant d'aborder la question de l'expérience du Comité l'on doit d'abord s'imprégner des réalités politiques du Niger notamment au niveau des rapports entre l'Armée et la Nation vue sous un angle général.

I - L'EVOLUTION DES RELATIONS ARMEE-NATION DANS LE CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE NIGERIEEN

On distinguera ici plusieurs étapes de l'histoire socio-politique du Niger qui apportent des éclairages différents sur la nature des relations entre l'Armée et la Nation, celle-ci étant considérée comme un groupement humain constituant une communauté politique, établie sur un territoire défini et personnifiée par une autorité souveraine.

Cette acception large de la Nation permet de mener l'analyse historique des relations Armée-Nation au Niger sous deux dimensions : les relations de l'Armée avec le pouvoir politique et les relations de l'Armée avec les populations civiles.

Trois grandes périodes historiques méritent d'être présentées : la première dominée par le régime civil de M. HAMANI DIORI de 1960 à 1974, la seconde de 1974 à la Conférence nationale de 1991 qui porte la marque du régime militaire et la troisième qui s'identifie à l'ère de la démocratisation qui s'ouvre à la fin de l'année 1991 et se prolonge jusqu'à aujourd'hui.

A - Les relations Armée-Nation sous le régime civil de HAMANI DIORI

Les armées nationales d'Afrique noire ont été formées au lendemain des indépendances (1960-1961), par transfert des éléments servant dans l'Armée française dans un premier temps. Les recrutements ont été faits dans un deuxième temps pour compléter les effectifs nécessaires à la mise sur pied d'une Armée nationale. Dans un troisième temps, et pour mieux « parrainer » ces Armées naissantes, des Accords Militaires de défense ou de Coopération ont été signés entre l'ancien colonisateur et les nouveaux Etats. Dans le cas du Niger, il s'agit de l'accord de Défense du 24 Avril 1961 liant la France à l'ensemble des pays membres du Conseil de l'Entente (Côte d'Ivoire, Haute Volta, Niger et Bénin).

L'ossature de l'Armée nigérienne créée en 1961 provenait donc des rangs de l'Armée française. Pendant cette période, il faut admettre qu'il y a une volonté politique manifeste de délaissement de l'armée nationale, au profit d'une milice populaire de mieux en mieux équipée et entièrement acquise à la cause du régime.

L'Armée dans ses relations avec le pouvoir politique civil était donc soumise à l'autorité civile qui usait de tous les moyens pour mieux la contrôler. Malgré les événements de 1963 avec le Capitaine DIALLO, en proie à une « saute d'humeur » qu'on a qualifiée de rébellion, l'Armée nigérienne est restée républicaine. Le contexte international de l'époque, malgré quelques coups d'Etat réalisés au Bénin, au Togo et ailleurs en Afrique n'était pas favorable à la prise du pouvoir par l'armée. Dans le cas du Niger, en vertu de l'Accord de Défense de 1961, la France stationnait des troupes qui apparaissaient comme un « parapluie » de l'ex-puissance coloniale. Tant qu'on était dans « les bonnes grâces » de Paris, on était persuadé d'être protégé contre les coups d'Etat. L'exemple de l'intervention militaire française au Gabon en 1964 pour « remettre en selle » le président Léon MBA l'a démontré.

Sur le plan des relations avec les populations civiles, l'Armée était appréciée pour ses actions en faveur du développement dont l'un des fleurons a été la réalisation de la route de l'unité et de l'amitié canadienne Djariri-Diffa bitumée sur 200 kms. L'estime et la considération pour le militaire étaient grandes, il n'y avait pas beaucoup de méfiance même si le métier était considéré généralement comme « ingrat » parce que « ne nourrissant pas convenablement son homme ». L'armée « n'attirait » pas grand monde parmi les jeunes diplômés.

B - Les relations Armée - Nation sous les régimes militaires de SEYNI KOUNTCHE et ALI SAIBOU

L'intérêt de l'analyse commande de distinguer la période du régime militaire d'exception de SEYNI KOUNTCHE de celle du régime militaire conduite par ALI SAIBOU dominé par la « décrispation » et la marche vers la démocratisation.

1. Sous le régime militaire d'exception de SEYNI KOUNTCHE

Les relations de l'Armée avec le pouvoir politique s'étaient dégradées à la suite de la sécheresse de 1974 qui avait durement frappé le pays. En dépit de leur engagement à servir avec loyauté les institutions de la République, les militaires nigériens sous la direction de leur Chef d'Etat Major Général renversent le régime « essoufflé » de DIORI HAMANI en Avril 1974.

Ils mettent en place un directoire militaire, le Conseil Militaire Suprême (CMS), suspendent la constitution et dissolvent l'Assemblée Nationale. Jusqu'à sa mort en novembre 1987, le Général SEYNI KOUNTCHE a régné en « maître absolu » de l'Etat et des Forces Armées malgré les nombreuses tentatives de coups d'Etat.

Au niveau des relations avec les populations, l'image de l'Armée s'est améliorée et le militaire avait recouvré dignité, considération et honneur.

Grâce à la manne de l'uranium, le président SEYNI KOUNTCHE a augmenté sensiblement les salaires des travailleurs civils et des corps militaire et para militaire. De grands travaux de développement furent réalisés au bénéfice des populations civiles.

La mainmise de l'Armée sur le pouvoir était donc réelle malgré la timide ouverture en acceptant des civils au gouvernement (à partir de 1975) qui s'est traduite par la nomination d'un Premier Ministre civil en 1983. Le régime instauré était « policier » et les droits de l'Homme étaient souvent violés au nom de la Sûreté de l'Etat. Le régime était admiré et craint à la fois par les populations civiles.

Dès 1979, le Général KOUNTCHE avait commencé à insister sur le caractère « indispensable et irrévocable » du rôle politique de l'armée, même si son grand souci était en fait, la consolidation de son pouvoir personnel.

2 - Sous le régime militaire du Général ALI SAIBOU, fondateur de la 2^{ème} République

Les civils ont favorablement accueilli la désignation du Colonel ALI SAIBOU, Chef d'Etat-major Général de l'Armée pour succéder au président SEYNI KOUNTCHE. Débonnaire, jovial, l'homme était différent de son prédécesseur et très tôt il engage une véritable « décrispation » de la vie politique un libérant tous les prisonniers politiques du régime, civils comme militaires. Les rapports du régime militaire avec les citoyens se sont progressivement « décrispés ».

Cependant, fidèle à son prédécesseur, le nouveau Chef de l'Etat entendait réaffirmer le rôle politique de l'Armée au sein de l'Etat.

Ainsi, alors qu'on aurait pu s'attendre à un recul du poids des militaires, leur domination fut réaffirmée dès le préambule de la constitution du 24 septembre 1989, fondatrice de la 2^{ème} République, qui commence ainsi « au lendemain des événements historiques du 15 avril 1974 qui mirent fin à la première république, les forces armées nationales invitèrent l'ensemble du peuple nigérien à rechercher une vie nigérienne de développement ». Ceci dénote l'esprit tutélaire des militaires, confirmé par le titre X de la Constitution qui était consacré aux forces armées. L'article 79 disposait que « intégrées à tous les secteurs de la république, les forces armées nationales exercent au même titre que les autres composantes de la nation des responsabilités politiques et administratives ».

Jusqu'à la mise en place des institutions de la 2^{ème} République, les membres du Conseil Militaire Suprême avaient une large préséance sur les civils et une influence autrement plus importante. Quinze années de domination des militaires aussi bien dans les sphères politiques qu'administratives, ont fait de l'appartenance au corps militaire, un formidable signe de pouvoir, y compris dans la vie quotidienne où le militaire pouvait se permettre à peu près tout contre un civil, en toute impunité. Les affaires de l'Etat étaient traitées selon des méthodes militaires et les civils, qui devaient toujours leur nomination au parrainage d'officiers, devaient se conformer au cadre tracé par les militaires, inversant ainsi la logique républicaine de soumission du pouvoir militaire au pouvoir civil. Pendant près de deux

décennies, s'est ainsi développée une culture de crainte du soldat et de soumission des civils aux militaires.

C'est la vague de démocratisation qui s'est déferlée sur l'Afrique qui a emporté le régime militaire de la deuxième république au Niger.

En effet, la pression de la rue avait amené le régime de parti unique nigérien à mettre sur pied dès le mois d'Avril 1990, une commission chargée de réfléchir sur des « tendances probables de l'évolution socio-politique du pays et des alternatives d'une ouverture démocratique susceptible de consolider et de sécuriser la démocratie nigérienne ».

Le ton était donné et dès juin 1990, le Conseil Supérieur d'Orientation Nationale (CSON) qui a succédé au CMS, adopte le principe d'une révision de la Charte de 1987 et de la Constitution de 1989 dans le sens d'une ouverture politique.

Le président ALI SAIBOU annonce l'option pour le multipartisme le 15 novembre 1990 et se « plie » à l'exigence d'une Conférence nationale imposée par les forces vives de la Nation.

C - Les Relations Armée-Nation au cours de la période démocratique

Dans la foulée du discours de la Baule de juin 1990 et compte tenu des graves événements de Février 1990 (bavures policières ayant conduit à la mort d'étudiants qui manifestaient sur le pont), le régime n'a pu échapper à la Conférence nationale de 1991, qualifiée de « coup d'état civil ».

De fait, « l'aile dure » du régime militaire nigérien a ressenti la conférence nationale comme un véritable humiliation. Seules l'autorité et la pression exercées par le général ALI SAIBOU sur d'éventuels putschistes contre la conférence nationale, ont permis de ne pas aller au pire.

La Conférence nationale aura commis aussi le péché de diviser l'Armée en faisant la part belle aux subordonnés face à leurs supérieurs impuissants. La fracture au sein de l'Armée était devenue réelle.

On estime aujourd'hui avec le recul que permet le temps, que les ressentiments des officiers supérieurs provoqués au moment de la Conférence nationale, sont apparus parmi les causes du coup d'Etat de janvier 1996.

La crise politique née de l'arrivée d'une nouvelle majorité parlementaire à l'Assemblée nationale a fait le lit de l'interventionnisme militaire en 1996. Ce fut le premier coup d'Etat post-démocratique en Afrique de l'Ouest francophone traversée par les courants de libéralisme démocratique.

En avril 1999, le Niger renoue avec le coup d'Etat. Le Général BARE MAÏNASSARA est emporté par une fusillade sur le tarmac de l'aéroport de Niamey dont l'instigateur n'est ni plus ni moins que le Commandant de sa garde présidentielle, le Chef d'Escadron DAOUDA MALLAM WANKE. Ce dernier inaugure une nouvelle transition politique de neuf (09) mois conduite par le Conseil de Réconciliation Nationale (CRN) dont le mérite a été la remise effective du pouvoir aux civils en décembre 1999, suite à des élections libres et transparentes qui ont consacré l'avènement de la Cinquième République présidée par MAMADOU TANDJA, président du MNSD-NASSARA et ancien membre influent du directoire militaire « enterré » par la Conférence nationale.

On doit relever que l'Armée en prenant le pouvoir aux civils en janvier 1996 a été acclamée par les populations civiles, excédées par la persistance de la crise au sommet de l'Etat opposant le Premier Ministre issu de la nouvelle majorité à l'Assemblée nationale au Président de la République élu mais contraint à « la cohabitation ». Mais le régime militaire s'est vite « enfoncé » en organisant une fraude quasi-générale aux élections de juillet 1996 qui ont consacré « la victoire » du Général Président BARE.

Réunis au sein du Front pour la Restauration de la Démocratie (FRDD), les parties politiques « poids lourds » de la scène nationale, ont combattu le régime et ont assisté « soulagés » à sa déposition en avril 1999.

Quant au CRN, il a bénéficié de la « compréhension » des acteurs civils pour asseoir son régime mais des voix se sont élevées pour réclamer justice pour l'assassinat du défunt président.

Ce rappel historique nous permet de situer le contexte et la portée de l'organisation pendant la transition militaire d'un colloque international sur le thème « Armée et Démocratie en Afrique : cas du Niger ».

II - Contexte et Portée de l'organisation du Colloque international « Armée et Démocratie en Afrique : cas du Niger »

Le Colloque international de Niamey a été organisé du 06 au 09 décembre 1999, juste avant la fin de la transition militaire et le retour des civils au pouvoir par la voie des urnes. Initié par la société civile, les Forces Armées, l'Université ABDOU MOUMOUNI et les Cabinets militaire et civil de la Présidence du CRN, il était destiné à créer les conditions qui contribueraient à briser le cycle infernal des coups d'Etat et à mettre fin aussi à la forte instabilité politique et institutionnelle qu'a connue le Niger dans la conduite de son processus démocratique.

Dans cet esprit, les participants au colloque « Armée et Démocratie en Afrique : cas du Niger » ont dressé le tableau de la situation politique et ont conclu à une responsabilité partagée entre acteurs civils et militaires dans les différentes crises institutionnelles que le Niger a traversées.

Le Colloque a par ailleurs dégagé un consensus sur la nécessité de jeter les bases d'une démocratie stable fondée sur la primauté du pouvoir civil et la subordination de l'armée aux autorités démocratiquement élues.

Une série de recommandations ont été formulées à l'issue du Colloque (Cf. Fiche jointe à la présente communication sur les recommandations dudit Colloque).

III - Le Comité National de Suivi et de Mise en Œuvre des Recommandations du Colloque « Armée et Démocratie en Afrique : cas du Niger » : création, ancrage institutionnel, activités menées et évaluation de leur impact sur les Forces Armées.

A - Création et ancrage institutionnel

Ce Comité a été créé en Mai 2000 par le Président de la République TANDJA MAMADOU. Il est érigé depuis Juin 2001 en service rattaché au Cabinet du Président de République jouissant d'une autonomie financière et d'une grande indépendance d'action.

Il a pour missions de :

- vulgariser les résultats du Colloque international de Décembre 1999 auprès de la société civile, des forces armées nigériennes, de l'Université et des partis politiques ;
- créer les conditions de la mise en place d'un Centre d'études pour la paix, la démocratie et le dialogue social à vocation sous-régionale.

La composition (douze membres représentant les institutions de la République, les forces armées et la gendarmerie, l'Université ABDOU MOUMOUNI et la société civile) reflète le souci, d'une part d'impliquer l'ensemble des acteurs de la vie sociale et politique et d'autre part de lui conférer une certaine indépendance d'action.

B - Activités menées

Les activités menées par le Comité depuis cinq ans, au-delà de la vulgarisation des recommandations du Colloque de 1999, s'articulent principalement autour de l'éducation civique dans les casernes. Il s'agit véritablement d'une éducation à la démocratie de l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité : Armée, Gendarmerie, Police, Douanes, Eaux et Forêts et Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité (FNIS). De 2001 à 2005 dix huit (18) séminaires nationaux et régionaux

ont été organisés et plus de 1000 éléments des Forces Armées et de Sécurité en ont bénéficié. De plus un documentaire a été réalisé intitulé « Paix, Démocratie et Développement : les atouts du Niger », fruit d'une vaste campagne de sensibilisation menée par le Comité en 2001. Enfin, il faut mentionner trois (03) publications dont la dernière livre les résultats d'un sondage d'opinion auprès des militaires et gendarmes.

1 - But et objectifs de la Formation Civique

La formation civique à l'intention des éléments des Forces de Défense et de Sécurité notamment les Forces Armées a pour but principal d'éduquer l'armée sur les valeurs non pas militaires mais démocratiques afin d'en faire non pas le fossoyeur de la démocratie mais le rempart et le gardien protecteur de ce système politique.

Les objectifs, d'une façon générale, se résument comme suit :

- faire acquérir aux personnels militaires les connaissances indispensables à l'accomplissement de leurs missions dans un cadre démocratique et républicain ;
- Inculquer l'esprit de discipline, de respect de la hiérarchie et surtout de loyauté aux institutions démocratiques établies ;
- faire connaître leurs droits et devoirs dans un Etat démocratique ;
- Amener les Forces Armées à adhérer totalement et définitivement au principe de la neutralité politique et de soumission totale au pouvoir politique démocratiquement élu.
- réaliser l'osmose Armée-Nation.

En définitive, dans le cas du Niger, il s'agit de dispenser une formation qui va contribuer à une reconversion des mentalités chez les militaires afin qu'ils soient pétris de valeurs républicaines et démocratiques : plus de coups d'état militaires, plus de mutineries dans les casernes, tel est le résultat recherché.

2 - Contenu et Méthodologie de la Formation Civique

Le programme de la formation civique dans les casernes conduit principalement avec la Fondation Konrad Adenauer comprend principalement deux parties : la première est une série de communications ciblées sur des thèmes d'intérêt majeur qui apporteront aux participants une moisson de connaissances nouvelles ; ensuite la seconde partie est plus pratique et est animée par les experts de la FKA qui développent dans ce cadre des séances de formation basées sur l'excellent manuel de formation civique édité par leur institution.

On observe dans le temps, la récurrence de certains thèmes comme ceux qui portent sur les droits et devoirs du citoyen en uniforme, les Institutions de la V^{ème} République, le principe de la subordination du militaire au pouvoir politique civil etc.

Le contenu de la formation est constamment adapté au contexte du moment, par exemple avant le début des échéances électorales de 2004, la FKA et le Comité ont organisé deux séminaires de formation sur le rôle des Forces de Défense et de Sécurité en période électorale et en 2005 l'accent sera mis sur le Code de Justice militaire adopté en 2004 suite aux mutineries de 2003.

Sur le plan de la méthodologie, il y a lieu de relever que ce sont des séances de communications vivantes entre le communicateur et son auditoire. Il s'ensuit toujours à la fin des débats contradictoires intéressants d'où émergent des propositions formulées par les séminaristes et qui sont consignés dans le Rapport Général à la fin des travaux, qui sera transmis à la hiérarchie politique et militaire.

Le choix des communicateurs est judicieux, il s'agit toujours de compétences civiles ou militaires affirmées qui ont une connaissance approfondie du sujet. Parmi ceux-ci on peut citer par exemple l'actuel Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, le Colonel MAMADOU OUSSEINI qui a brillamment exposé sur le thème « Mutineries au Niger : Causes, Conséquences et Solutions » au cours de deux séminaires organisés en 2003 consacrés au « Rôle et Place de l'Armée et de la Société civile dans le contexte démocratique actuel ».

C - Evaluation de l'impact des activités du Comité Armée et Démocratie

Cf. brochures sur la Problématique des Rapports entre l'Armée, la Société civile et les Institutions de la République publiées par le Comité.

D - Perspectives

Au nombre des actions futures, le Comité envisage d'élaborer et de vulgariser un manuel d'instruction civique du soldat avec l'appui du ministère de la Défense Nationale et de l'Etat Major des Armées, l'organisation de séminaires de formation sur le Code de Justice Militaire qui sera édité en 3000 exemplaires et avec le concours du Centre Danois des Droits de l'Homme l'élaboration d'un manuel de formation sur les droits de l'Homme et le droit international humanitaire à l'intention des Forces Armées et de la Gendarmerie.